



CC du Perche Sud (Siren : 246100317)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Nocé
Arrondissement	Mortagne-au-Perche
Département	Orne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	29/10/1993
Date d'effet	29/10/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Pascal PECCHIOLI

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 Place Docteur Paul Gireaux
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	61340 NOCE
Téléphone	02 33 83 90 09
Fax	02 33 25 98 58
Courriel	comdecom.perchesud@cdcperchesud.com
Site internet	cdcperchesud.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	4 729
Densité moyenne	29,38

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
61	Berd'huis (216100438)	1 092
61	Colonard-Corubert (216101121)	269
61	Courcerault (216101287)	173
61	Dancé (216101444)	388
61	Nocé (216103093)	808
61	Préaux-du-Perche (216103374)	568
61	Saint-Aubin-des-Grois (216103689)	64
61	Saint-Cyr-la-Rosière (216103796)	260
61	Saint-Jean-de-la-Forêt (216104091)	172
61	Saint-Maurice-sur-Huisne (216104307)	73
61	Saint-Pierre-la-Bruyère (216104489)	451
61	Verrières (216105015)	411

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assainissement collectif <i>L'actualisation des études de zonage d'assainissement en complémentarité ou en liaison avec les actions départementales, régionales et / ou de l'Etat L'étude de l'intégration de l'assainissement collectif, suite aux études de zonage</i> - Assainissement non collectif <i>Le contrôle de l'assainissement non collectif : assistance technique aux maires des communes membres pour l'instruction des demandes d'installation, pour les vérifications de réalisation, de conformité et de mise aux normes. Création d'un service d'assainissement non collectif.</i> - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>La collecte et le traitement des ordures ménagères.</i> - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Autres actions environnementales <i>L'adhésion à une fourrière ou à toute autre structure pour les communes membres, afin de remédier au problème des animaux errants.</i>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action sociale <i>Dans le cadre du Centre Intercommunal d'Action Sociale, la communauté de communes est compétente pour ce qui est de l'aide sociale. Elle exerce l'ensemble des compétences obligatoires qui sont dévolues aux communes. Le C.I.A.S. examine les dossiers de demandes d'admission à l'aide sociale et prend en charge toutes les dépenses relatives à l'aide sociale. Néanmoins, dans un souci de simplification, il sera demandé au C.C.A.S. de chaque commune où s'établit le domicile de</i>

secours du demandeur de rassembler les renseignements nécessaires à l'élaboration du dossier et de transmettre ce dossier avec avis du maire de la commune concernée

Dispositifs locaux de prévention de la délinquance

- Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance Il est créé un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, conformément au décret N°2002-999 du 17/07/2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Sont d'intérêt communautaire : a) l'adhésion à tous organismes destinés à promouvoir le développement économique, b) la maison des entreprises située zone d'activités de la Paillerie sur la commune de Berd'huis et tous aménagements qui y seront nécessaires, c) les ateliers situés au droit de la voie communale n° 3 « La Grodde » à Berd'huis et tous aménagements qui y seront nécessaires, d) l'achat de terrains et les travaux de viabilité pour la création de zones d'activités nouvelles sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, e) l'extension ou l'aménagement de la zone d'activités située route de Dancé sur la commune de Berd'huis, f) la création, l'extension et la gestion de bâtiments sur la zone d'activités route de Dancé à Berd'huis et sur les zones d'activités nouvelles, g) l'accueil d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires autres que les commerces de proximité, h) la construction et la gestion de pépinières et de maisons des entreprises.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

c) Mettre en oeuvre un contrat d'animation rurale et en prolonger les actions au-delà du contrat de trois ans. d) l'acquisition de matériel dans le cadre du contrat d'animation rurale. e) verser des subventions ou contributions à des associations ou organismes dont la vocation a un intérêt communautaire.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Sont d'intérêt communautaire : a) Les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux affaires sportives, sur des sites en propriété ou mis à disposition par les communes membres, à l'exception des terrains de boules et des salles polyvalentes communales, b) La mise aux normes, la modernisation, l'extension des équipements et des infrastructures sportives, c) L'acquisition de terrains nécessaires à d'éventuels investissements, d) Le soutien et le développement de la pratique sportive pour toutes les générations, et dans ce cadre, le versement de subventions aux associations sportives : du territoire, affiliées à une fédération sportive et/ou agréées Jeunesse et Sports d'intérêt communautaire. *Sont d'intérêt communautaire les associations capables d'offrir des activités sportives aux habitants du territoire de la communauté de communes, hors territoire, offrant aux jeunes mineurs des disciplines qui ne sont pas proposées sur le territoire de la communauté de communes, e) Les opérations de partenariat sur des manifestations sportives organisées sur le territoire de la communauté de communes.*

- Etablissements scolaires

Sont d'intérêt communautaire : a) Les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à l'enseignement public pré-élémentaire et élémentaire pour les communes membres ainsi qu'aux services de restauration, b) Les contributions aux établissements privés, relatives à l'enseignement élémentaire, c) Les contributions aux collectivités publiques recevant les enfants des communes membres hors carte scolaire de la communauté de communes., relatives à l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire, d) Le développement et le financement d'activités pédagogiques dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires, e) La création et le développement de pôles scolaires, sur des sites en propriété ou mis à disposition par les communes membres.

- Activités péri-scolaires

- Activités culturelles ou socioculturelles

d) L'organisation et la coordination avec les associations du territoire, d'activités culturelles, socio-éducatives et de loisirs à destination de toutes les générations : dans le cadre de contrats ou de conventions pour l'animation à destination des jeunes : Centres de Loisirs Sans Hébergement pendant les vacances scolaires, animations ponctuelles et sorties, dans le cadre de la mise en place d'une saison culturelle annuelle : spectacles, concerts, festivals, e) L'acquisition de matériel nécessaire aux activités culturelles et de loisirs cités à l'alinéa « d », f) Le versement de subventions aux associations ou organismes culturels et de loisirs d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les structures qui ont la capacité

d'offrir des activités et des prestations aux habitants du territoire de la communauté de communes.

Aménagement de l'espace

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

L'élaboration, le suivi, la révision, la modification et la mise à jour de tous les documents d'urbanisme et de planification :

- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), - les cartes communales - les Plans d'Occupation des Sols (POS), - les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), - les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAPE), - le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Pour exercer cette dernière compétence, la communauté de communes adhère au Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Sont d'intérêt communautaire : Les voies classées en « voies communales » en « chemins communaux » et en « chemins ruraux », revêtues, suivant la liste en annexe, et par conséquent tous travaux d'entretien, de modernisation et restructuration afférents à ces voies et à leurs accessoires : l'assainissement : curage et création de fossés, dérasement d'accotement, pose de canalisation traversant la chaussée, les arrêts de ramassage scolaire bordant les voies, les ouvrages d'art (ponts), le fauchage et l'égoutage, la signalisation horizontale et verticale, matériel : des panneaux de signalisation de travaux sont mis à la disposition des communes suivant leurs besoins ponctuels, sous la responsabilité du maire concerné. En cas de dégradations qui entraîneraient des travaux urgents (danger pour les usagers), le maire (responsable de la sécurité) interviendra immédiatement, avisera le président de la communauté de communes (ou son responsable délégué) des travaux de sécurité nécessaires. Ne sont pas d'intérêt communautaire : les travaux relatifs à l'élargissement de l'emprise : talutage et renforcement des rives liées à ce dégagement, la création de voies nouvelles, le nettoyage, le balayage, le déneigement et le salage de toutes les voies publiques mêmes revêtues, l'éclairage public, les plaques de rues et de lieudits, la réalisation, la réfection et l'entretien des trottoirs, bordures et caniveaux.

Développement touristique

- Tourisme

Sont d'intérêt communautaire : a) La création et l'extension des capacités d'accueil touristique hors hébergement touristique privé, l'aménagement et la promotion de sites touristiques, la mise en place de signalétique touristique, b) L'adhésion à toute structure destinée à promouvoir le développement touristique et, dans ce cadre, versement de subventions ou contributions, c) L'aménagement, le balisage et l'entretien des sentiers ruraux pédestres, équestres, VTT mis en place avec le concours du S.I.D.T.P. ,

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

a) Elaboration de programmes locaux d'habitat (PHR).

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

b) Favoriser l'amélioration du parc immobilier bâti, c) S'associer à l'élaboration des programmes de construction et de réhabilitation de logements locatifs, d) L'élaboration, la mise en place d'actions et la construction d'infrastructures visant à favoriser le maintien des personnes âgées à domicile, en liaison avec les structures médico-sociales, e) L'étude et la création de structures d'accueil petite enfance,

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Favoriser l'accès des habitants aux Techniques d'Information et de Communication (T.I.C.).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
61	SI POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME DANS LE PERCHE (256101874)	SM fermé	49 631
61	SYNDICAT MIXTE POUR LA MISE EN VALEUR ET L'ENTRETIEN DE L'ANCIENNE LIGNE DE CHEMIN DE FER CONDE SUR HUISNE, ALENCON (256104019)	SM fermé	41 136

28	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU (252801329)	SM fermé	36 450
61	SM DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE (256103888)	SM ouvert	80 537
28	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DE LA PISCINE COUVERTE DE NOGENT LE ROTROU (AQUAVAL) (252855762)	SM fermé	20 840
61	SIRTOM DU PERCHE ORNAIS (256102153)	SM fermé	26 000

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)